

DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE

Réunie à Paris le 19 mai 2016, la Commission Exécutive de FORCE OUVRIERE réaffirme la revendication de retrait du projet de loi travail.

En rupture avec le principe républicain d'égalité de droit, avec l'inversion de la hiérarchie des normes, ce projet est rétrograde et s'inscrit dans une réduction de la couverture conventionnelle des salariés et un développement du dumping social dans une logique à contre-sens du progrès social et économique.

D'autres points, comme le recours au référendum qui court-circuite les syndicats, la médecine du travail ou les licenciements, ne sont pas acceptables.

Depuis plus de 2 mois, et après avoir largement alerté, FORCE OUVRIERE dénonce ce projet.

Quelques reculs dus aux mobilisations ont eu lieu, mais ils sont nettement insuffisants.

Refusé par une majorité de français, sans majorité à l'assemblée – ce qui a conduit au déni de démocratie du 49-3 – non soumis à référendum, ce projet de loi est largement rejeté.

Face à l'endurcissement des pouvoirs publics, FO ne renoncera pas à opposer le progrès social au conformisme économique néolibéral, continuera à dénoncer toutes formes de violence et prendra toutes ses responsabilités pour préserver la démocratie, la liberté d'expression et la liberté de manifestation.

Après plusieurs semaines de mobilisation, à un niveau élevé, la Commission Exécutive appelle ses structures à soutenir les assemblées générales, les grèves et arrêts de travail et décide un renforcement de la mobilisation en s'inscrivant dans une manifestation nationale interprofessionnelle en juin, avec appel à une journée de grève interprofessionnelle.

Elle invite les Organisations Syndicales réclamant le retrait du projet de loi à s'y associer.

Adoptée à l'unanimité.

Paris, le 19 mai 2016